

Domaine Public

1 8 5 6

Edition PDF
du 8 février 2010

Les articles mis en ligne
depuis DP 1855
du 1er février 2010

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Les insoutenables écarts salariaux

Le sursalaire de quelques-uns n'est pas seulement un accaparement mais le mépris affiché du travail de tous (André Gavillet)

Quand la fraude fiscale fait se contorsionner l'Etat de droit

Ras le bol de cette indignation juridique mal placée (Jean-Daniel Delley)

Secret bancaire: quand le rêve tient lieu de politique

Après les Etats-Unis et la France, l'Allemagne... Gouvernement et Parlement doivent reprendre pied dans la réalité (Lucien Erard)

Attention, des fraudeurs peuvent en cacher d'autres

Rappel: le secret bancaire appauvrit aussi le tiers-monde et permet aux multinationales de ne pas payer leur dû aux fiscs nationaux (Jean-Daniel Delley)

Repositionnement

La Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale (André Gavillet)

Statistiques à dévorer comme une BD

L'Annuaire statistique 2010 du canton de Vaud est paru. Il fourmille de données passionnantes (Albert Tille)

Les insoutenables écarts salariaux

Le sursalaire de quelques-uns n'est pas seulement un accaparement mais le mépris affiché du travail de tous

André Gavillet (8 février 2010)

Qui brasse des milliards veut, sans gêne, gagner des millions. Dans l'ordre décimal, le million est une miette de milliard. L'on ramasse les miettes.

Mais la crise financière, le ralentissement économique, la montée du chômage ont rendu aux chiffres, ceux des salaires patronaux, ceux des indemnités de chômage, leur poids arithmétique. La contestation des trop bien nantis en est résulté, spontanée.

Certes la critique est souvent confuse, brassant dans le même rejet des notions pourtant distinctes: les bonus, le *trading*, les parachutes dorés, les participations, etc. Mais l'essentiel est dans la critique, le refus d'une société trop inégalitaire. Il faut alimenter ce débat comme on alimente un feu. La réduction des écarts se fera difficilement, hormis le recours à l'impôt, par voie réglementaire. Tout dépendra de ce que la société, selon ses critères de cohésion, juge acceptable ou rejetable.

Apparat

Les sociétés ne sont pas spontanément égalitaires. Partout, dans tous les temps, a été vécue ou mythifiée la geste du champion. Sous toutes les

latitudes, il est récompensé, ses vœux sont exaucés, la fille du roi lui est promise. Certains se réfèrent aux revenus des grands du sport ou du spectacle pour justifier ceux de la finance et des multinationales. Mais le salaire des *managers* n'est en rien comparable à la récompense, partout reconnue, de l'exploit du champion, qui, par définition, demeure unique. Le champion est seul sur la plus haute marche du podium.

Il en va de même des dépenses d'apparat. Tant qu'elles ne sont pas balayées par un orage révolutionnaire, ces dépenses affichées ont une vertu institutionnelle. Le carrosse de la reine d'Angleterre a une fonction qu'on ne saurait attribuer à un paquet de *stock-options*.

Plus-value

L'ampleur des «salaires» des *managers*, c'est-à-dire de tous les états-majors de direction, dépasse largement la rétribution des services rendus, pour atteindre le niveau d'un accaparement partiel de la plus-value (DP 1738). Mais au moins, dira-t-on, les responsables de l'entreprise affrontent le marché où la concurrence est sans pitié. Ils créent des emplois. Leur

réussite est de portée nationale.

En réalité, le dirigeant n'est jamais seul. Son succès dépend de tous les collaborateurs de la société, quelle que soit leur tâche. Sa réussite suppose un ordre juridique stable, tout un environnement propice au développement de l'entreprise. De même qu'en urbanisme on calcule la densité d'occupation par le rapport entre m² construits et m² au sol, il faudrait en économie calculer le rapport entre le chiffre d'affaires et la dépense publique qui le rend possible.

La justification des sursalaires est en soi une dénégation de l'apport de chaque contributeur.

Ces sursalaires sont indécents par l'avidité et le besoin d'accaparement qu'ils révèlent. Mais, surtout, ils ravalent au rang de quantité négligeable le sacrifice pourtant égal «*de son repos, de sa liberté et de son bonheur*» (A. Smith) que consent tout travailleur. Ils avilissent.

L'exigence égalitaire, telle que J. Rawls l'a exposée, n'est donc pas égalitarisme mais reconnaissance, dans le travail, de la dignité de l'homme. Un homme est un homme.

Quand la fraude fiscale fait se contorsionner l'Etat de droit

Ras le bol de cette indignation juridique mal placée

Jean-Daniel Delley (4 février 2010)

L'annonce par le gouvernement allemand qu'il était résolu à acheter un CD-rom contenant une liste de contribuables a provoqué un tollé en Helvétie. Ce geste équivaudrait à un recel et ne serait pas digne d'un Etat de droit. Lutter contre la délinquance ne justifie pas qu'on commette soi-même un délit. Le Conseil fédéral se dit choqué. Des responsables politiques parlent d'une déclaration de guerre et en appellent à la suspension des négociations sur la convention de double imposition avec notre grand voisin.

Mais déjà les esprits se calment: l'Allemagne n'est-elle pas notre principal partenaire commercial et nos banques et nos assurances n'attendent-elles pas de cette convention le feu vert pour agir librement sur le marché d'outre-Rhin? Seule l'UDC persiste à creuser le filon germanophobe, faisant une nouvelle fois la preuve de son irresponsabilité gouvernementale.

Pourtant, pour sauver UBS des foudres de la justice américaine, la Suisse n'a pas hésité à piétiner son droit, comme l'a constaté le Tribunal administratif fédéral. Et le *Tages Anzeiger* rappelle opportunément un précédent trafic de données bancaires volées. En 2000, la justice allemande a reçu d'un anonyme une liste de noms en provenance d'une fiduciaire du Liechtenstein. Elle a transmis aux autorités helvétiques les noms des ressortissants suisses qui y figuraient. Ce qui a conduit plusieurs cantons à ouvrir une procédure administrative. Personne n'a alors crié au scandale. Et en octobre 2007, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de l'un d'eux qui estimait invalide une preuve obtenue de manière délictueuse.

Au-delà des aspects juridiques, c'est bien d'une question plus fondamentale qu'il s'agit. Au cours de l'émission *Rundschau* de la télévision alémanique,

l'éthicien Ulrich Thielemann a contesté le droit pour un pays de saper la souveraineté fiscale d'un autre pays en permettant aux contribuables de ce dernier de se soustraire à leurs obligations. C'est ce que fait la Suisse en acceptant et en protégeant par le secret bancaire l'argent gris de la fraude fiscale.

Dès lors la Suisse est plutôt mal placée pour parler de recel, elle qui ferme les yeux sur ses établissements financiers qui, au mépris de la convention de diligence, y participent activement. Répliquer, comme l'a fait Caspar Baader, chef de la fraction parlementaire UDC, que seule la fiscalité confiscatoire de l'Allemagne est responsable de l'exode des capitaux et revenus allemands, c'est encore mettre en cause la souveraineté de notre voisin. Une justification que l'UDC ne tolérerait pas si un pays étranger visait par là la Suisse.

Secret bancaire: quand le rêve tient lieu de politique

Après les Etats-Unis et la France, l'Allemagne... Gouvernement et Parlement doivent reprendre pied dans la réalité

Lucien Erard (3 février 2010)

Changer radicalement de politique n'est jamais facile dans une démocratie. Surtout quand au lieu de s'expliquer, de dire pourquoi il faut accepter que le monde change, on passe son temps, comme ces jours

derniers, à espérer qu'on pourra éviter le pire.

A Davos, le conseiller fédéral Merz croit comprendre que la France n'utilisera pas les données volées à HSBC et

qu'elle ne les transmettra pas à d'autres pays. Il avait manifestement mal compris.

Le conseiller fédéral Maurer a cru convaincre son homologue allemand qu'acheter les

données offertes à l'Allemagne serait peu conforme à l'Etat de droit. C'était aussi l'avis de la présidente de la Confédération. Peine perdue, la chancelière allemande ne le partage pas.

Même espoir déçu d'une certaine compréhension des Etats-Unis après la décision du Tribunal administratif fédéral interdisant de transmettre les noms promis.

Au Parlement, on rêve également en évoquant le possible refus de ratifier l'accord UBS que le Conseil fédéral devra bien se décider à soumettre au députés: cela laisserait à UBS le choix entre le retrait de sa licence bancaire américaine et la violation du secret bancaire, à supposer que l'ancien conseiller fédéral Villiger, président du conseil d'administration d'UBS, prenne le risque d'être condamné à la prison. Gageons qu'au moment du vote, la sagesse l'emportera chez les parlementaires.

Rêve enfin des banques avec leur projet Rubik d'imposition à la source des revenus des capitaux étrangers (DP 1853). Ce que veulent d'abord tous les autres pays développés, c'est pouvoir taxer les revenus à l'origine de l'argent caché dans nos banques: revenus non déclarés, argent gagné au noir pour éviter la TVA et les cotisations sociales, héritages non déclarés, pour ne pas parler du véritable blanchiment d'argent sale.

Il est temps de faire face aux réalités. La décision de supprimer la distinction artificielle entre évasion et fraude fiscale a des conséquences très concrètes: une personne qui n'a pas déclaré tout ou partie de ses revenus ou de sa fortune dans son pays deviendra un fraudeur au sens du droit suisse. Pourquoi essayer de construire des barrages inévitablement fragiles pour le protéger malgré tout, et avec quelle crédibilité, les

événements récents le montrent? Même indépendamment d'un accord sur l'échange automatique d'information que prépare actuellement l'Union européenne et auquel elle tient absolument à nous associer, nous devons bien admettre, et nos tribunaux aussi, que cette distinction ne tient plus.

Reste à se donner les bases juridiques nécessaires. mais rien ne serait plus maladroit que de le faire en soumettant au Parlement et au peuple un ou des accords de double imposition, largement incompréhensibles pour le commun des mortels. Une loi doit dire clairement que l'argent de l'évasion et de la fraude fiscale n'est plus à l'abri dans nos banques. Prétendre le contraire serait mentir et se mentir à nous-même. Tel est le prix à payer pour ne pas être mis au ban des nations, ce qui mettrait notre économie et surtout nos banques en péril.

Attention, des fraudeurs peuvent en cacher d'autres

Rappel: le secret bancaire appauvrit aussi le tiers-monde et permet aux multinationales de ne pas payer leur dû aux fiscs nationaux

Jean-Daniel Delley (6 février 2010)

Le débat sur le secret bancaire et la fraude fiscale a mis en évidence le comportement de riches contribuables européens et américains – professions libérales, cadres supérieurs, commerçants – qui ont placé leurs avoirs à l'abri de leur fisc national. Les listes de comptes bancaires proposées actuellement à la curiosité des Etats se réfèrent sans aucun doute à ce type de personnes.

Pour contrer cet exode, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a édicté un modèle de convention qui règle notamment l'échange d'informations entre Etats. Pour disparaître de la liste grise des pays peu coopératifs, la Suisse a négocié plusieurs accords de double imposition se référant aux standards de l'OCDE, mais essentiellement

avec des pays occidentaux.

Il est pourtant des fraudeurs dont on parle peu, quand bien même leur comportement délictueux provoque des dégâts autrement importants aux finances publiques.

Les privilégiés du tiers-monde d'abord. Le tiers de la fortune privée non déclarée gérée par la place financière helvétique

provient des pays dits en développement, soit environ 360 milliards de francs. Soumises à l'impôt dans leurs pays d'origine, ces sommes rapporteraient quelques 5 milliards de francs aux collectivités publiques. Soit plus du double de l'aide publique suisse au développement. Les «*Objectifs du Millénaire pour le développement*» ne seront atteints que si les recettes des pays pauvres augmentent. Dès lors la Suisse se doit de concéder à ces pays les mêmes droits et informations qu'elle accorde aux Etats de l'Union

européenne.

Les multinationales ensuite. Les mécanismes qu'elles déploient pour minimiser leur charge fiscale sont connus (DP 1818). Au sein d'un groupe, les prestations internes délivrées aux filiales des pays à fiscalité élevées sont facturées au prix fort, de manière à faire baisser leurs bénéfices. L'économiste Robert Lipsey a mis en évidence ce phénomène en analysant les données disponibles dans la balance des paiements américaine. Alors que la moyenne mondiale des actifs des multinationales

américaines se monte à un million de dollars par employé, elle grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales irlandaises, hollandaises et suisses, à 22 millions à la Barbade et même à 45 millions aux Bermudes, des îles peu connues pour l'intensité de leurs activités économiques. Seule une comptabilité pays par pays indiquant le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois, la masse salariale, le montant des profits et des impôts versés permettrait de contrer ces fraudes à large échelle. L'OCDE étudie la possibilité d'introduire de telles règles.

Repositionnement

La Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale

André Gavillet (2 février 2010)

Le monde a changé. Forte affirmation, à placer dans un discours de comices agricoles à la Flaubert, ou dans une allocution présidentielle du 1er août helvétique.

Le monde a changé, mais pas la Suisse. Elle vit toujours à l'heure du XIXe siècle, neutre, gardienne des cols alpins, ouverte sur les plaines européennes au fil des fleuves qui naissent de ses glaciers, fière, égoïste, humanitaire, hallebardière, et bancaire.

Hélas, se désole Henri Torrione, professeur de droit fiscal à l'Université de Fribourg (*Le Temps*, 18.1), «*la mentalité du réduit national domine encore le dossier du secret bancaire*». Et cet immobilisme, ou nos adaptations, bougonnes quand elles ne sont pas tardives et sous contrainte,

sont ressentis ou dénoncés comme insuffisants et passifs. A citer, au hasard des lectures de presse, des forums, chacun dans son style et sa sphère de compétences, Xavier Oberson, Bertrand Piccard, Nicolas Hayek, Philipp Hildebrand... Quand des jugements se renforcent sans concertation, ce recoupement est révélateur et significatif. On ressent la nécessité d'une mise à l'heure. Mais on ne voit pas qui pourrait en prendre l'initiative avec l'autorité requise. D'où le malaise. Ceux qui parlent de réformes imaginent un Conseil fédéral regroupé, renforcé, mais chacun sait qu'il est divisé et fatigué.

Imaginons, coup de sac, que les Chambres soient dissoutes et les élections avancées. La consultation du peuple se traduira par le déplacement au

Conseil national d'un petit nombre de sièges, limité par le quorum des circonscriptions cantonales. Pour le Conseil des Etats, la règle, à l'exception du Jura, est celle du système majoritaire. La réponse à la question du repositionnement suisse ne peut donc pas être donnée par l'alternance.

Il y a les prises de position sur les sujets qui préoccupent les citoyens: assurances sociales, impôts, affectation des dépenses. A ce niveau-là un compromis est concevable, souhaitable même sous la forme d'un programme minimum de législature, que DP préconise depuis ses premiers numéros il y a plus de quarante ans.

Mais l'enjeu, capital, historique même, tient à l'orientation de nos relations extérieures. Il

s'énonce dans une règle fondamentale: agir et légiférer de manière que notre singularité, quand nous souhaitons la défendre, ne soit pas de nature à porter préjudice déloyalement à d'autres pays.

Ce principe doit permettre de distinguer ce qui est compétition régulière ou compétition avec handicap avantageux et faussé. C'est un impératif catégorique. Il faut en débattre dès maintenant. Choix irréversible sur lequel les

partis ont à se déterminer.

Le repositionnement de la Suisse passe par ce débat fondamental à anticiper.

Statistiques à dévorer comme une BD

L'Annuaire statistique 2010 du canton de Vaud est paru. Il fourmille de données passionnantes

Albert Tille (5 février 2010)



C'est sur une image d'une éclatante clarté que s'ouvre l'Annuaire statistique Vaud 2010 publié par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques. Placées face à face, deux représentations du canton font surgir un évidence: le décalage entre le pays réel et institutionnel. D'un côté, la carte du découpage administratif des dix districts; de l'autre, la carte des agglomérations urbaines définies sur la base de l'occupation effective du territoire par la population.

Et rien ne coïncide. L'agglomération lausannoise chevauche cinq districts. Plus

cohérente, celle de Vevey-Montreux n'empiète que sur le district voisin d'Aigle. En revanche, l'agglomération d'Yverdon fait exception. Moins étalée, elle ne quitte pas le district du Nord vaudois. Le découpage du canton en dix entités, qui date de 2006, a été brouillé parce que les districts devaient être à la fois administration décentralisée et cercle électoral. La carte des agglomérations urbaines montre aussi que deux territoires vaudois sont intégrés dans une agglomération dont la ville-centre est située dans un autre canton. La région de Nyon fait partie de Genève et une portion du Chablais vaudois est

comprise dans l'agglomération valaisanne de Monthey.

L'intérêt des 520 pages de l'Annuaire 2010 ne se limite pas à la comparaison de deux cartes. Ses 22 chapitres, qui concernent aussi bien l'âge moyen au divorce des femmes que les parts de marché des diverses banques, ou la qualité biologique des cours d'eau, ne se bornent pas à de froides colonnes de chiffres. Chaque statistique est expliquée, mise en graphique, voire interprétée avec la plus grande simplicité possible. En outre, chaque page mentionne un lien vers le site du scris ciblé sur une information complémentaire ou réactualisée.

En piquant au hasard des données du chapitre sur la structure de la population, on peut, par jeu, se poser quelques questions. Les garçonnets jusqu'à 4 ans sont plus nombreux que les fillettes. A l'autre bout de l'échelle des âges, il y a deux fois plus de femmes octogénaires que d'hommes. La compétition des sexes bascule au profit des femmes dans la trentaine. Mort accidentelle de jeunes mâles téméraires, alcoolisme? Autre question soulevée par la lecture des chiffres: pourquoi les seniors (65 ans et plus) représentent-ils 13,7% de la population du Gros de Vaud, 14% du district de Nyon, et 24,4% dans la Vallée de Joux?

Le nombre des naturalisations est riche en enseignements. La

population résidante en provenance de l'ex Serbie-Montenegro (y compris le Kosovo) est trois fois moins importante que la communauté portugaise, italienne ou française. Mais les naturalisations des anciens Yougoslaves arrivent largement en tête, deux fois plus nombreuses que celles des Italiens. L'acquisition du passeport à croix blanche ne dépend manifestement pas du degré d'assimilation. Les ressortissants des Balkans sont les derniers venus en Suisse. La relation affective avec le pays d'origine semble bien être le facteur déterminant.

La statistique des religions montre deux tendances claires. La communauté musulmane progresse à 25'000 personnes,

simplement en raison des migrations. Mais, plus significatif, le nombre des personnes sans appartenance religieuse passe, en vingt ans, de 23'000 à 90'000 personnes.

Sans se prendre la tête et pour la simple curiosité, on peut consulter le palmarès des prénoms donnés en 2008. Dans le canton de Vaud, comme en Suisse francophone, Lucas (ou Luca) arrive bon premier suivi de Nathan. Chez les filles, Emma l'emporte avec une petite longueur d'avance sur Clara. Mais quels que soient son accessibilité et son attrait, l'Annuaire statistique vaudois n'est à la portée ni de Lucas ni de Clara.